

PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES, C EST VITAL POUR NOTRE DÉPARTEMENT !



JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES - 2 FÉVRIER 2020

DOSSIER DE PRESSE



Préserver les zones humides vitales pour la biodiversité !

Chaque année, la Journée mondiale des zones humides (JMZH) est célébrée le 2 février, pour commémorer la signature de la Convention sur les zones humides, dans la ville iranienne de Ramsar en 1971. La thématique de cette édition 2020 est « les zones humides et la biodiversité ». L'occasion de rappeler à quel point les zones humides sont vitales pour la préservation de la biodiversité et par conséquent pour le bien-être des gens et de la planète.

La convention de RAMSAR est le plus ancien de tous les accords modernes mondiaux et intergouvernementaux sur l'environnement. Le traité a été négocié dans les années 1960 par différents pays et organisations non gouvernementales préoccupés par la perte et la dégradation croissantes des zones humides pour les oiseaux d'eau migrateurs. Adoptée dans la ville iranienne de Ramsar en 1971, elle est entrée en vigueur en 1975. C'est la signature de cette importante convention que célèbre chaque année la journée mondiale des zones humides.



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Sommaire

Les zones humides sont vitales pour la biodiversité et notre bien être	4
Les zones humides, qu'est-ce que c'est ?	4
Une chance face au changement climatique	4
La garantie d'une bonne ressource en eau.....	5
Un rôle majeur dans l'état de la biodiversité	5
Zones humides : des milieux en danger	6
Les zones humides en péril	6
La biodiversité est en déclin abrupt et les espèces des zones humides sont les plus touchées	6
Il y urgence à agir !	7
2020 : année-pivot pour la biodiversité	7
Des exemples concrets d'actions en faveur des zones humides et de la biodiversité	8
Des sites à visiter pour en apprendre plus sur les zones humides	10
Des animations toute l'année en Haute-Loire	11



Les zones humides sont vitales pour la biodiversité et notre bien-être

Les zones humides, qu'est-ce que c'est ?

Pour être humide, un terrain doit être constitué d'un sol qui maintient l'eau. Ce sol spécifique permet la présence d'une flore particulière (Jonc, Reine des prés...) : mares, marais, tourbières, prairies humides, bords de cours d'eau.

Définition des zones humides

La loi sur l'eau de 1992 a donné une définition des zones humides. Il s'agit des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (qui aiment l'humidité) pendant au moins une partie de l'année. »

Une chance face au changement climatique

Le changement climatique se traduit localement par une augmentation des événements météorologiques extrêmes dont nous subissons directement les conséquences : crues, inondations, sécheresses, etc. Les milieux humides participent à la prévention des risques naturels, en limitant l'intensité des crues et les dommages causés par les inondations.

Sur le plan agricole, grâce à leur capacité de stockage de l'eau, les zones humides continuent d'offrir une ressource fourragère même pendant les périodes de sécheresse. Les zones humides non drainées ne s'assèchent jamais totalement. Le sol reste humecté au moins en profondeur, ce qui permet à la végétation de continuer à se développer.



La biodiversité des zones humides est importante



Pour le climat

30% du carbone terrestre est stocké dans les tourbières



Pour la propreté de l'eau

Les marais et les marécages éliminent les polluants



Pour l'emploi

1 milliard de personnes dépendent des zones humides pour vivre



Pour l'économie

Les zones humides fournissent 47 mille milliard d'US dollars de services essentiels chaque année

La garantie d'une bonne ressource en eau

Comme le ferait une éponge, les zones humides ont la capacité de stocker l'eau lors de fortes pluies, limitant ainsi les risques d'inondation, Elles la restituent progressivement dans les cours d'eau lors des sécheresses ou des périodes d'étiages. Les zones humides nous permettent donc d'avoir de l'eau en quantité suffisante sur notre territoire. Elles assurent également une auto-épuration nous garantissant une eau de qualité.

Préserver les zones humides c'est préserver notre ressource en eau !



Un rôle majeur dans l'état de la biodiversité

En France métropolitaine, la surface des zones humides est estimée à 2,4 millions d'hectares, soit **3,7 % du territoire**, mais elles abritent **25 % de la biodiversité**.

100 % des d'amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons ...); 50 % des oiseaux; et 30 % des plantes remarquables et menacées en France, ainsi qu'un grand nombre de poissons, d'insectes, etc. encore mal connus, dépendent directement des milieux humides. (Le point sur... n°144, CGEDD, 2012)

Zones humides : des milieux en danger !

Les zones humides en péril

- Les zones humides disparaissent **trois fois plus vite que les forêts**
- **87 %** des zones humides ont disparu depuis 1700
- En France, **2/3 de la superficie des zones humides a été détruite depuis le début du 20^{ème} siècle** ; ce qui représente près de 2,5 millions d'hectares (trois fois la superficie de la Corse), dont **50% rien que sur la période 1960-1990**
- Sur la période 2000-2010, l'état de 47 % des zones humides restantes a continué à se dégrader

Les causes de cette destruction sont :

- Le drainage et le remblaiement pour l'agriculture et la construction
- La pollution
- Les espèces envahissantes
- Les changements climatiques

La biodiversité est en déclin abrupt et les espèces des zones humides sont les plus touchées

- Entre 1970 et 2012, les populations de poissons, d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens et de reptiles ont diminué de 58 %
- Depuis 1970, 81 % des espèces des zones humides continentales et 36 % des espèces côtières et marines ont subi un déclin
- 25 % des espèces des zones humides sont menacées d'extinction, parmi lesquelles plus de 40% des espèces d'amphibiens

Perte de zones humides = Perte de biodiversité



Arrêtons la perte de biodiversité, restaurons les zones humides



Plus d'infos: www.zones-humides.org/jmzh2020 #ZonesHumides2020



Il y a urgence à agir !

- La disparition des espèces est plus rapide qu'à n'importe quel autre moment de l'histoire de l'humanité. Et le rythme s'accélère.
- Les changements climatiques aggravent les choses.
- Les citoyens, les ONG et les gouvernements luttent pour renverser la tendance. Mais nous sommes encore très loin d'en faire assez.

2020 : année-pivot pour la biodiversité

L'année 2020 clôt la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité (2010-2020) et va voir l'organisation de plusieurs événements planétaires dédiés à ce sujet (Congrès mondial de la nature, Marseille - France, du 11 au 19 juin ; 15^{ème} Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique, Kuming - Chine, en octobre).

Face aux menaces, la préservation des milieux humides et leur utilisation durable devient un enjeu prioritaire pour garantir notre avenir.

L'édition 2020 de la JMZH s'inscrit dans cette année placée sous le signe de la biodiversité.



Des exemples concrets d'actions en faveur des zones humides et de la biodiversité en Haute-Loire



LOCALISER LES ZONES HUMIDES PAR DES INVENTAIRES PAR SOUS-TERRITOIRE

Les premiers inventaires réalisés en Haute-Loire ont commencé en 2002, au nord - est du département, sur la vallée de l'Alagnon. Depuis cette date, les inventaires se sont poursuivis jusqu'à couvrir la majorité du département :

- certains inventaires sont terminés (*Borne et pour les milieux ouverts l'Ance, la Dore et Haut Lignon*) ;
- d'autres en vue de l'être (*Haut Allier, Haut Bassin de la Loire*) ;
- certains sont en cours (*Loire Affluents Vellayves*),
- d'autres à venir (*Haut Lignon sur le secteur forestier et Sage Allier aval*).

Ces inventaires permettent de donner une vision globale des milieux humides du territoire, de leur état et de leur fonctionnalité afin de faire émerger une stratégie d'action pour les préserver.

Pour plus de renseignement sur les inventaires, leurs portés, n'hésitez pas à contacter le CEN Auvergne qui vous mettra en lien avec les structures portant la démarche d'inventaire sur votre territoire. Le site Internet de la DREAL permettra prochainement de visualiser l'ensemble des données zones humides disponibles sur le département, gardez l'œil.

LES INVENTAIRES, UN OUTIL POUR ET AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

En 2018, la communauté de communes de Cayres Pradelles élabore son PLUi. L'intégration des zones humides dans cet outil de planification est un enjeu majeur pour leur préservation. Le SAGE du Haut-Allier et le CEN Auvergne les ont accompagnés dans ce travail.

Ce qu'en pense, Alain Robert, président de la commission aménagement, espace rural, agriculture de cette communauté de communes : *« Avec des épisodes de sécheresse plus fréquents, les zones humides présentent une valeur environnementale considérable pour notre avenir. Pour l'agriculture, elles constituent notamment des ressources précieuses pour le pâturage estival. Le travail de concertation autour de leur inventaire permet ainsi une sensibilisation autour de l'importance de ces milieux. La mise à disposition de ces données « zones humides » pour l'élaboration d'un PLUi enrichit la réflexion sur un aménagement du territoire en accord avec les impératifs agricoles. En effet, concilier préservation des espaces naturels et enjeux économiques locaux nous fait collectivement avancer dans la bonne direction ! »*





SENSIBILISER LES ÉCOLES AUX RICHESSES PRÈS DE CHEZ EUX

Sur la commune d'Araules, les chasseurs sont propriétaires du marais des Balayes qui s'étend sur 9 hectares. Cette action a permis de garantir la préservation du site : l'activité agricole y est maintenue. Afin de conserver un milieu accueillant pour un très grand nombre d'espèces végétales ou animales comme les bécassines qui y séjournent lors de leur migration et le Vanneau huppé qui s'y reproduit.

Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, la Fédération des Chasseurs de la Haute-Loire et l'ACCA d'Araules ont réuni les écoles d'Araules et Recharinges le vendredi 31 janvier pour expliquer aux élèves ce qu'est-ce qu'une zone humide, leur rôle et pourquoi les protéger.



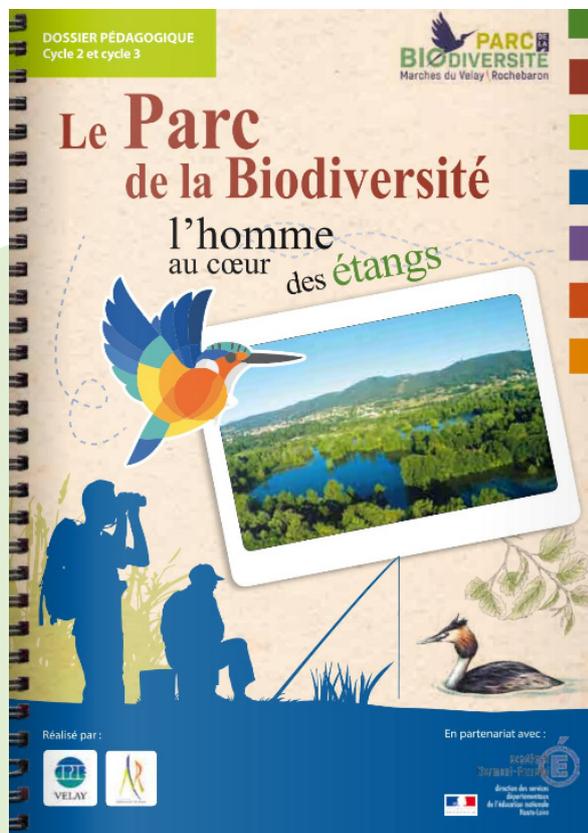
DES TRAVAUX DE RESTAURATION POUR ACCUEILLIR LES OISEAUX MIGRATEURS

Depuis 4 ans la LPO Auvergne-Rhône-Alpes et le CEN Auvergne assurent la gestion de 14 zones humides du plateau du Devès pour le compte du Département, qui a initié il y a une vingtaine d'année un travail de concertation, de gestion et de valorisation de ces espaces naturels sensibles. Les drains récurrents sur ces sites ont été remplacés par des ouvrages permettant le réglage des niveaux d'eau. Au lac de Freycenet de Borne, le site est redevenu un marais avec une mosaïque de milieux (*prairies humides, eaux profondes, roselières...*) qui ont attirés en 2019 des espèces rares, voir jamais observées en Haute-Loire en si grand nombre. Ainsi, le 26 avril 2019 un vol exceptionnel de 17 Chevaliers arlequins, mais aussi un groupe de 13 Mouettes pygmées, et 11 guifettes noires y ont été observés. Le 16 Août, une Marouette poussin, une Locustelle luscinoïde, et une phragmite des joncs était également en halte migratoire. L'ensemble des zones humides de Haute-Loire permettent à un grand cortège d'espèce de se reproduire mais aux oiseaux migrateurs de réussir leur grand périple.

DES TRAVAUX POUR PERMETTRE LA PRÉSERVATION DE LA ZONE HUMIDE ET L'ABREUVEMENT DU TROUPEAU

Sur la commune de la Chapelle-Bertin, un agriculteur exploite des parcelles en zones humides dont l'état est en partie dégradé par le piétinement parfois important du troupeau sur les rases. Souhaitant préserver ses zones humides et éviter le piétinement du bétail, l'exploitant a sollicité un diagnostic complet de ses parcelles auprès du CEN Auvergne. Les installations de descente aménagée, de pompe solaire et de mise en défend des points d'eau ont été proposées et validées. Les travaux ont été réalisés en 2019. : 8,12 hectares de prairies ont été aménagés pour concilier activité pastorale et zones humides. Ce site vitrine permet aux exploitants intéressés de voir deux techniques d'abreuvement différentes.

Des sites pour en apprendre plus sur les zones humides de la Haute-Loire



Eco touriste familiale : les étangs de Bas-en-Basset

Le site des étangs de Bas-en-Basset est situé sur d'anciennes gravières, aujourd'hui occupées par des étangs et zones humides remarquables en bord de Loire. La Communauté de communes Marches du Velay-Rochebaron y porte un projet écotouristique, pour développer, valoriser et faire connaître les atouts de ces lieux auprès de tous les publics.

En 2019, le CPIE du Velay a piloté l'élaboration d'un cahier pédagogique à destination des scolaires (du CP à la 6e), pour appréhender la biodiversité si particulière du site des gravières de Bas-en-Basset. Ce document est le fruit d'un travail collaboratif construit avec les services de l'Education Nationale et les acteurs locaux. L'outil est aussi utilisable par les familles qui visitent les lieux. Il est disponible gratuitement et sur demande auprès de l'Office de Tourisme de Bas-en-Basset, et propose des activités ludiques et instructives à réaliser le long d'un parcours, seul ou avec un intervenant spécialisé.



L'étang du lauzet

Ancien bras secondaire de la Loire, et ancien site d'extraction d'alluvion, l'étang du Lauzet a été acquis par SOS Loire Vivante en 2015, dans le but de réhabiliter la première fonctionnalité de cet espace : une prairie alluviale. C'est un espace de biodiversité où les habitats naturels du Lauzet sont fréquemment remaniés par les crues. Ce dérangement "fréquent" fait renaître des habitats pionniers, propice à une faune spécifique. Vous pouvez y retrouver amphibiens comme le Crapaud accoucheur ou encore mammifères emblématiques comme la Loutre. Avec ces 600 mètres de bord de Loire, c'est un site stratégique pour le fonctionnement de cette rivière qui devient fleuve royal.

Des animations toute l'année sur la Haute-Loire

Dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, le département de la Haute-Loire propose des animations toutes l'année. Certaines sont en zones humides :

JEUDI
23 AVRIL
14 H

SORTIE NATURE

« **Les zones humides du Devès : le marais de la Ribeyre à Céaux d'Allegre** »

- Animateur : LPO Auvergne-Rhône-Alpes
- Contact : Office de tourisme du Puy-en-Velay - 04 71 09 38 41

VENREDI
8 MAI
14 H 30

SORTIE NATURE

« **Les sons de la nature en bord de Loire – Solignac sur Loire** »

- Animateur : SOS Loire Vivante
- Contact : SOS Loire Vivante - 04 71 05 57 88

SAMEDI
23 MAI
14 H

SORTIE NATURE

« **Les mares temporaires - Chambeyrac - Polignac** »

- Animateur : CEN Auvergne et CPIE du Velay
- Contact : CEN Auvergne - 04 71 74 62 21

SAMEDI
30 MAI
14 H

SORTIE NATURE

« **Etang de Berbezit** »

- Animateur : CPIE du Velay
- Contact : CPIE du Velay - 04 71 03 01 17

VENREDI
17 JUILLET
14 H

SORTIE NATURE

« **Les zones humides du Devès : Pâtural Lachamp à Landos** »

- Animateur : LPO Auvergne-Rhône-Alpes
- Contact : Office de tourisme de Pradelles - 04 71 00 82 65

12 ET 13
SEPTEMBRE
14 H

SORTIE NATURE

Fête des tourbières du Mézenc

- Animateur : GNR et CEN Auvergne
- Contact : www.fetedestourbieres.fr

SAMEDI
10 OCTOBRE
14 H

SORTIE NATURE

Les mousses du marais de Limagne

- Animateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Contact : Conservatoire Botanique National du Massif Central - 04 71 77 55 65

CONTACTS PRESSE

Céline Chouzet

CEN Auvergne
Responsable communication

04 73 63 16 27 - 07 77 07 70 81

celine.chouzet@cen-auvergne.fr

Animation départementale Zones humides



Financeurs

